

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012

Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	
M. André GERVAIS		

Membres absents :

Mme Christine DURNERIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Myriam BERNARD	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Franck MELOTTE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gilles TRAHARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SEMAAD - Dijon - ZAC Parc Mazen Sully - Cession de terrains (lot n° 2B)

Par convention publique d'aménagement signée le 9 décembre 2002, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a confié à la SEMAAD, l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités économiques « PARC MAZEN SULLY » à Dijon.

Conformément à l'article 16, alinéa 16.3 de ladite convention publique d'aménagement et en respect de l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, chaque projet de cession doit faire l'objet d'un cahier des charges de cession soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Il est proposé d'autoriser la Semaad à vendre à la Société CEN GESTION, représentée par son gérant M. François ALLAERT, le lot n° 2B situé sur la zone d'activité « PARC MAZEN SULLY », en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'activités conformément à l'ECOPLU.

Ce lot d'une superficie de 4 828 m² environ, affecté d'une surface hors oeuvre nette (SHON) de 2 414 m², sera cédé au prix de 20 € H.T. le m² de terrain, soit un prix de cession de 96 560 € H.T.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° 2B sur le Parc Mazen Sully à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

PLAN DE SITUATION



Sans échelle

COORDONNEES PERIMETRIQUES DU LOT ET POINTS DECALES

MATRICULE	X	Y
P.132	807264.257	261171.454
P.133	807259.048	261187.636
P.190	807251.892	261185.333
P.189	807237.454	261230.186
P.106	807196.141	261216.887
P.126	807183.021	261257.646
P.72	807233.054	261261.195
145	807233.412	261257.937
P.118	807260.000	261262.850
P.123	807260.200	261262.391
P.122	807294.699	261183.328
P.125	807291.939	261177.213
P.136	807268.508	261169.671
P.137	807267.589	261172.527

Nota: - Le système de coordonnées est rattaché au système Lambert II.
Repère n° D165 du réseau de triangulation de la COMADI.

- Le système de nivellement est rattaché au réseau de nivellement IGN 69.
Repère G1080 de la COMADI - Altitude: 264.610
Repère G1085 de la COMADI - Altitude: 257.990



SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE
D'AMENAGEMENT
DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

8, rue Marcel Dassault - CS 87972 - 21079 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 72 18 71
Fax : 03 80 72 23 47
www.eplaad.com

COMMUNAUTE DE
L'AGGLOMERATION DIJONNAISE
(C O M A D I)

Ville de DIJON

Z. A. C.

” PARC MAZEN – SULLY ”

Section BY – 185p

LOT n° 2B

7, impasse Françoise Dolto

PLAN DE VENTE

Philippe FLEUROT

Géomètre - Expert Foncier D.P.L.G
Immeuble "L'Empire" - 5 boulevard Chanoine Kir
BP 10934 - 21009 DIJON CEDEX

Tél : 03 80 41 07 47
Télécopie : 03 80 41 14 93
E-mail : fleurot-dijon@sage-fleurot-morel-viard.com

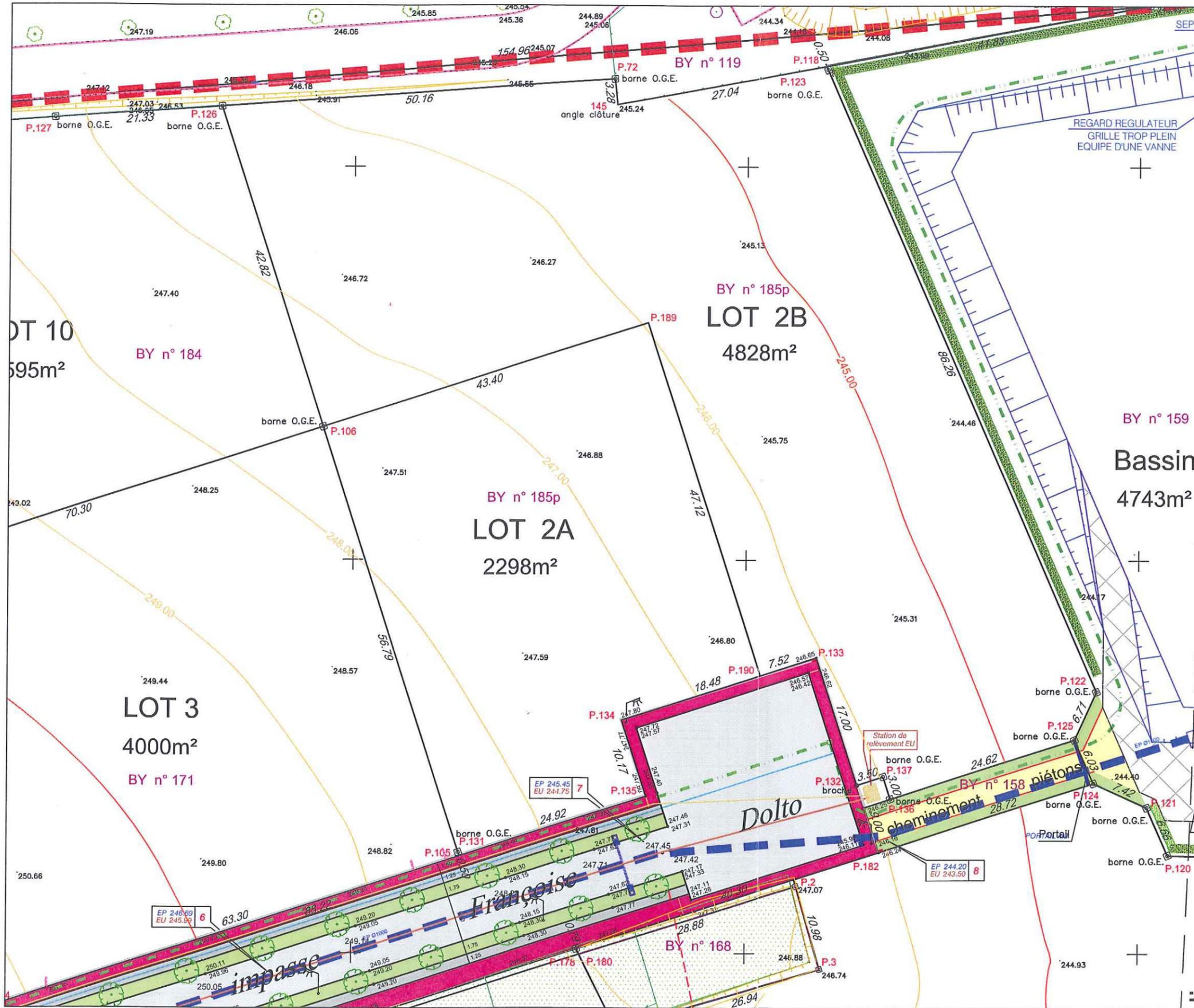


SOCIETE ANONYME DE GEOMETRES EXPERTS
FLEUROT - MOREL - VIARD

Date : 27 avril 2012

Réf : A03088D

PLAN DE BORNAGE



LÉGENDE

- Emplacement réseau information Ø45
- Emplacement réseau alimentation Ø63
- Emplacement réseau éclairage
- Emplacement réseau EDF/GDF
- □ □ □ □ □ Chambres téléphone
- Emplacement réseau téléphone 3Ø45-2Ø90-2Ø63
- Axe de profil voirie
- 254.50 Altitude Projet Voirie
- Regard assainissement
- Réseau d'eau pluviale
- Réseaux d'eaux usées Ø200 PVC
- Réseaux d'eaux usées refoulement fonte diamètre 100
- Réseau d'eau potable Ø100
- Borne de défense incendie
- Grille EP
- Lampadaires
- Chaussée
- Trottoir
- Piste cyclable
- Espace vert

NOTA:
 - projet VRD appliqué le 01-12-2005 d'après les éléments fournis par la Société B.A.F.U., auteur du projet.
 (plan de travaux du 29-11-2005)

La position des réseaux est donnée à titre indicatif et devra être vérifiée avant travaux.

Echelle: 1/500